

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Birmanie
Question écrite n° 27710

Texte de la question

M. Avi Assouly appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la minorité musulmane apatride des Rohingya en Birmanie. L'organisation de défense des droits humains *Human rights watch* (HRW) dénonce la "campagne de nettoyage ethnique" dont ils seraient victimes. Plus de cent vingt-cinq mille personnes, en grande majorité des Rohingya, auraient été déplacées de manière violente, et à la privation de nationalité dont ont été victimes les Rohingya s'ajoute un refus d'accès à l'aide humanitaire dans les camps où ils séjournent. Il souhaiterait donc l'interroger sur les initiatives qui pourraient être prises par la France afin de stopper ces persécutions mais aussi de faire la lumière sur les agissements des autorités birmanes.

Texte de la réponse

La France suit avec attention l'évolution de la situation en Birmanie. Elle a exprimé à plusieurs reprises, par la voix de son porte-parole et lors de ses entretiens avec les autorités birmanes, sa vive préoccupation face à la situation de la communauté Rohingya. Il appartient aux autorités birmanes de faire toute la lumière sur les violences communautaires qui ont eu lieu dans l'Arakan depuis un an, et de traduire en justice les auteurs. La Commission d'enquête établie par le président de la République birmane, M. Thein Sein, a rendu son rapport le 29 avril dernier. La France a appelé le gouvernement birman à mettre en oeuvre rapidement certaines des mesures qui y sont proposées, notamment celles relatives aux personnes déplacées, mais également à engager un débat national afin de parvenir à une solution politique de long terme, respectueuse des droits de l'Homme. Dans le même temps, l'ambassade de France à Rangoun est en contact régulier avec des associations et des représentants des partis défendant la cause des Rohingyas. La France a également accru son aide humanitaire en soutien au Programme alimentaire mondial des Nations unies dans l'Arakan, à travers une contribution de 200 000 € à la fin de l'année 2012. Elle encourage le gouvernement birman à assurer l'accès des opérateurs humanitaires à toutes les personnes en difficulté dans l'Etat d'Arakan.

Données clés

Auteur : M. Avi Assouly

Circonscription: Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 27710 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mai 2013, page 5347 Réponse publiée au JO le : 25 juin 2013, page 6639